



PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
AJOURNEMENT, MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019, 19H
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

N° de résolution
ou annotation

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Pierre Levasseur, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.11.19.139

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est **proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte, il est 22h45

ADOPTÉE

04.11.19.140

RÉSOLUTION POUR APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-René, Saint-Gédéon, Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, St-Théophile et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) ;

Il est **proposé** par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset s'engage à participer au projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

04.11.19.141

Levé de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit **LEVÉE** Il est 23h32.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.